



## SANTÉ SOCIAUX SOMME

S'ENGAGER POUR CHACUN  
AGIR POUR TOUS



Congrès des 20 et 21 juin 2023

Colonie de DURY

### Résolution 2023-2027

#### Préambule

- 0-1** La Résolution 2023-2027 du Syndicat Santé-Sociaux de la Somme est le fruit des travaux du Conseil Départemental et du Bureau Syndical, organe politique du Syndicat.
- 0-2** L'écriture de cette résolution s'inscrit dans un contexte morose. Le contexte économique est particulièrement prégnant. L'inflation, les coûts de l'énergie et les différentes restrictions, conséquences directes de la crise sanitaire du COVID et de la guerre en Ukraine et plus particulièrement les grèves en lien avec la réforme des retraites, ont d'ores et déjà de lourdes incidences sur le plan social.
- 0-3** La crise du COVID a exacerbé les difficultés déjà très présentes dans le secteur de la Santé. Les conditions de travail dégradées, le manque de reconnaissance, les contraintes horaires ont provoqué des réorientations professionnelles. Le manque d'attractivité du secteur maintes fois dénoncé par la CFDT s'est révélé aux yeux de tous, engendrant une pénurie de personnel sans précédent.
- 0-4** Bien que les négociations du SEGUR aient amélioré les rémunérations, cela n'a pas pour autant permis de faire

revenir les professionnels qui ont fui les établissements. La situation est encore plus délicate dans le secteur privé où près de 30 % des professionnels, principalement administratifs et techniques, ne bénéficient toujours pas de ces avancées. La Fédération Santé-Sociaux continue de revendiquer activement une application pour l'ensemble des salariés de notre secteur.

- 0-5** La réforme des retraites passée par l'utilisation du 49-3, menée à la hussarde, est vécue comme une nouvelle remise en cause des droits existants. La brutalité et l'injustice du projet gouvernemental ne sont pas comprises. Une large majorité de la population se positionne contre une réforme qui aurait pour effet de reculer l'âge d'ouverture des droits de 2 ans, soit de 62 à 64 ans. Pour certains, l'accumulation des réformes des retraites depuis 1993 (150 Trimestres) représente 22 trimestres supplémentaires à effectuer (aujourd'hui 172 trimestres), soit 5 ans  $\frac{1}{2}$  de plus par rapport aux règles en vigueur à leur entrée dans la vie active.
- 0-6** Les organisations syndicales rejettent unanimement le recul d'âge. Cette mesure est profondément injuste pour les personnes qui ont commencé à travailler tôt. Cette réforme touche de plein fouet notre secteur d'activité à 80 % féminin.
- 0-7** Les trimestres pour maternité n'offrent plus le même avantage ce qui pénalise lourdement les femmes en les obligeant majoritairement à travailler plus tard et plus longtemps pour des retraites d'un montant plus faible que celles des hommes. L'inégalité entre les femmes et les hommes ne disparaît pas à l'âge de la retraite. Renvoyer le sujet à des négociations ultérieures n'est pas acceptable.
- 0-8** Le choix de réformer les règles de la retraite par l'intermédiaire d'une Loi rectificative de la Loi de finances de la sécurité sociale

exclut automatiquement de parler du travail, de son contenu et des conditions d'exercice.

- 0-9** De trop nombreux salariés sont en difficulté avant l'âge d'ouverture des droits à la retraite. Les salariés vont devoir travailler plus longtemps malgré des conditions de travail qui se dégradent. Le manque d'effectifs, la mise en place du travail en 12 heures n'améliorent pas la prise en charge des patients de plus en plus dépendants.
  
- 0-10** Ce sont ceux qui ont supprimé les critères de pénibilité depuis 2017 qui nous promettent aujourd'hui de les remettre en place. Leur crédibilité est à l'évidence entachée.
  
- 0-11** Les personnels de notre secteur sont particulièrement concernés et lourdement pénalisés par la réforme en cours. Certains chiffres sont édifiants. La CNRACL estime par exemple que l'espérance de vie d'une infirmière est de 78 ans. Cela représente 7 ans de moins que celle des femmes en général qui est de 85 ans.
  
- 0-12** La CFDT a pris une position claire lors du congrès confédéral de Lyon en juin 2022 sur le sujet des retraites. Elle refuse l'allongement de la durée de carrière et le recul de l'âge d'ouverture des droits à la retraite comme moyens d'équilibrer le système. L'effort ne doit pas reposer sur les seuls travailleurs. Il existe d'autres moyens de sécuriser financièrement le système par répartition.
  
- 0-13** L'industrialisation, l'informatisation, l'intelligence artificielle transforment les modes de production. La suppression d'emplois due à la modernisation affecte les rentrées de cotisations. L'affichage des bénéfiques records de bon nombre d'entreprises du CAC 40, la mise en place « du quoi qu'il en coûte » durant la pandémie et les différentes périodes de

confinement ont modifié le regard de la population sur les efforts qu'on lui demande.

- 0-14** Les prévisions du COR (Comité d'Orientation des Retraites) qui annoncent un déficit pour les années 2027-2030, nous interrogent également puisque les différents scénarios dépendent du taux d'emploi, de l'évolution des salaires et de l'évolution de l'espérance de vie.
- 0-15** 2022 a également été l'année des élections dans la fonction publique. Sur le plan fédéral, les résultats n'ont pas été à la hauteur des espérances. La reconnaissance escomptée à la suite de l'accord historique du SEGUR de la Santé n'a pas été au rendez-vous. Les résultats prouvent, si cela est encore nécessaire, que l'on ne gagne pas des élections sur un bilan.
- 0-16** Une même gestion, une même communication fédérale produisent des résultats très hétérogènes, preuve que c'est bien la manière de les traiter localement qui fait la différence. C'est donc bien la proximité qui influe sur le comportement des électeurs.
- 0-17** Dans la Somme nous avons tout de même enregistré de belles victoires, ce qui nous a permis de reprendre la 1<sup>ère</sup> place au niveau départemental.
- 0-18** C'est dans ce contexte très particulier que le Syndicat samarien a élaboré sa feuille de route pour les 4 années à venir.

### Renforcer le Syndicat

- 1-1** Le Syndicat Santé-Sociaux de la Somme a enregistré une progression de son nombre d'adhérents de plus de 20 % sur la

mandature. C'est le fruit du travail de chaque militant de terrain, chacun doit en être fier.

- 1-2** Des adhérents toujours plus nombreux génèrent cependant un flux croissant de sollicitations. Le nombre de militants n'a pas progressé au même rythme que celui des adhérents. Nous devons donc poursuivre notre structuration et nous renforcer. La pérennité de notre développement est intrinsèquement liée à notre capacité à faire monter en compétence de nouveaux militants.
- 1-3** En lien avec les objectifs de développement, le Syndicat œuvrera à destination des futurs salariés notamment en allant à la rencontre des futurs professionnels en cours de formation dans les écoles en travail social, les Institut de Formation en Soins Infirmiers. Il est important de les renseigner sur un certain nombre d'enjeux du secteur et de les sensibiliser à l'importance de se syndiquer.
- 1-4** Au Congrès confédéral de Rennes en 2018, la CFDT se fixait pour objectif une progression de 10%. Notre Syndicat a largement rempli cet objectif avec une progression supérieure à 20%. Nous devons entretenir cette dynamique. En début de mandature, chaque section effectuera un état des lieux et proposera au syndicat un plan de développement avec un engagement de progression. L'ambition pour la mandature est de franchir la barre des 2000 adhérents.
- 1-5** La CFDT doit permettre à chacun de ses adhérents de bénéficier d'un parcours de formation en cohérence avec les besoins de l'organisation. Nous devons continuer à former massivement, mais être collectivement plus exigeants quant aux résultats attendus. Cet investissement doit générer davantage d'émancipation et d'autonomie. Il est nécessaire

d'avoir une réflexion politique sur la pertinence de chaque demande.

- 1-6** Il faut continuer d'être attentif à l'accueil réservé à nos nouveaux adhérents à travers la formation « bienvenue à la CFDT » et réserver les formations « Accueil Nouveaux Adhérents » à nos futurs militants.
- 1-7** Il nous faut accompagner les militants dans la prise de responsabilité au sein du Syndicat. Les différentes formations proposées doivent y contribuer. Son avenir proche en dépend.
- 1-8** Un effort sera également porté sur la formation des collectifs de sections. Ces formations se révèlent davantage productrices de changement que les formations individuelles, notamment en termes de synergie et de structuration.
- 1-9** Le développement est très hétérogène et repose sur un nombre limité de sections. Le syndicat devra amplifier la mutualisation des bonnes pratiques syndicales en suscitant les échanges entre sections. Partager les pratiques qui fonctionnent constitue un gain de temps pour tous et une utilisation plus efficiente du temps syndical.
- 1-10** Le temps syndical est le nerf de la guerre. Seule une gestion rigoureuse nous permettra de ne pas perdre les moyens obtenus grâce à notre travail et à notre représentativité.
- 1-11** Dans le secteur public, la gestion du temps mutualisé et son attribution n'est pas simple quand il s'agit de personnel soignant. Le fonctionnement quotidien du Syndicat repose sur du temps issu des établissements de moins de 800 agents et trop fortement sur le temps provenant du CHU. Le Syndicat

départemental accompagne toutes les sections, toutes doivent donc contribuer au bon fonctionnement du Syndicat.

- 1-12** Dans le secteur privé, le temps des élus CSE et le temps dévolu au rôle de délégué syndical doivent également faire l'objet d'une attention particulière. On ne peut pas militer sans poser ses heures de délégation. La réglementation et surtout notre travail syndical nous confèrent ce droit, il faut le prendre !
  
- 1-13** Le Bureau syndical doit prendre toute sa place dans le fonctionnement du Syndicat. Il en est l'organe décisionnel. Si certains sujets sont incontournables dans ses ordres du jour, il est indispensable d'y réintroduire des débats d'actualité revendicative. Ces échanges et ces débats doivent permettre au Syndicat d'enrichir toutes les strates de la CFDT.
  
- 1-14** La négociation est une des missions essentielles d'un syndicat.
  
- 1-15** Dans le secteur privé, les négociations reviennent chaque année. Leur gestion est très inégale selon les sections. Les Négociations Annuelles Obligatoires doivent constituer l'occasion de construire notre cahier revendicatif. Cela doit s'effectuer de manière continue en favorisant les échanges avec les adhérents et les salariés. Associer les adhérents doit garantir de répondre à leurs attentes. Les échanges en branche doivent permettre la mise en commun et la construction des revendications.
  
- 1-16** Dans le secteur public, la négociation vient d'être introduite et les débuts sont quelque peu balbutiants. Cela demande un accompagnement qui ne peut se limiter à donner la position du Syndicat en fin de parcours. Nous devons construire dans la branche une méthodologie permettant l'accompagnement tout au long du processus.

**1-17** Le règlement intérieur du Syndicat a évolué en mettant en place un garde-fou assurant à minima une représentation d'au moins 50 % des femmes au sein du Bureau Syndical. La représentation des salariés au sein de nos instances (Commission Exécutive et Bureau Syndical) doit tendre vers une représentation de mixité proportionnelle de notre secteur.

### Structurer le Syndicat

**2-1** Le secteur lucratif : Les périmètres des entreprises du secteur lucratif changent fréquemment, ce qui ne simplifie pas notre implantation. Les différents rachats, absorptions, fusions, aboutissent à des entreprises dont le périmètre est supra départemental.

**2-2** Un droit syndical très contraint ne permet que peu d'échanges avec nos représentants du secteur. La présence de la CFDT repose trop souvent sur un ou une militante, ce qui rend la présence CFDT particulièrement précaire.

**2-3** La stabilité et la pérennité ne peuvent venir que par la création de collectifs de sections. Le syndicat œuvrera pour mettre en place, à minima, une branche lucrative de niveau régional.

**2-4** Le secteur public : La branche publique est très prisée. Les réunions atteignent souvent un nombre de participants très important qui ne permet pas toujours une qualité satisfaisante en termes d'échanges.

**2-5** Une réflexion devra être menée quant à la pertinence de la maintenir sous cette forme. D'autant plus qu'il nous semble plus efficace de nous rendre régulièrement dans les sections.

- 2-6** Le secteur associatif : Même si la participation à la branche privée est moindre, celle-ci progresse. Elle doit devenir systématique. Les nouvelles implantations doivent permettre d'élargir le champ. C'est grâce à ce vivier de militants que nous serons en mesure d'appréhender la bataille de la représentativité lors des élections du secteur.
- 2-7** Le secteur du maintien à domicile : L'accompagnement par l'UPR dont nous bénéficions dans la Branche du Maintien à Domicile doit nous permettre d'améliorer notre implantation. La représentativité et le développement vont de pair. Il nous faut renforcer notre capacité à négocier des Protocoles d'Accords Préélectoraux (PAP), à déposer des listes lors des élections. Le secteur du maintien à domicile est un désert syndical, tout y est à construire dans notre département. Le Syndicat se donnera les moyens de le prendre en charge au niveau départemental.
- 2-8** Les cadres : Les cadres peuvent se sentir parfois isolés. Salariés comme les autres, leur rôle les place parfois à l'écart et les isole. Une démarche spécifique d'accompagnement sera mise en œuvre en prenant en compte leurs spécificités.

### Faire et faire savoir

- 3-1** La CFDT est reconnue pour la qualité de son travail et la pertinence de ses revendications. Nous savons « faire », mais ne savons pas « faire savoir ». Notre information et notre communication envers les adhérents et les salariés ne sont pas satisfaisantes. Être en lien avec ses adhérents doit contribuer à lutter contre l'abstention lors des élections professionnelles.
- 3-2** Faire voter nos adhérents est un défi majeur pour les prochaines échéances. Notre autonomie dépend des cotisations de nos adhérents, mais c'est la représentativité

issue des élections professionnelles qui nous donne notre poids et nos moyens en temps militant.

- 3-3** Les élections dans le secteur privé doivent susciter toute notre attention, l'enjeu pour la CFDT étant de conserver sa première place. L'actualité nous montre tous les jours que la position de la CFDT est respectée et appréciée.
- 3-4** Un bon nombre d'adhérents ne reçoit pas ou peu d'information. Créer ou recréer du lien est essentiel pour une organisation comme la CFDT qui promeut le syndicalisme d'adhérents.
- 3-5** Faire de nouveaux adhérents, c'est bien, les conserver, c'est mieux. La fidélisation passe par la proximité entretenue entre la section et ses adhérents. Chaque section mettra en place un outil de suivi des contacts avec ses adhérents.
- 3-6** Nous tenons notre légitimité de nos adhérents toujours plus nombreux et de notre représentativité obtenue lors des élections professionnelles.
- 3-7** Faire vivre un syndicalisme de représentation et de délégation nous confère des exigences en termes d'information. Ils nous font confiance, nous devons donc leur rendre compte.
- 3-8** La CFDT, à travers l'espace adhérent, donne accès à une multitude d'informations. Pourtant, la mise à disposition d'une base de données, fût-elle d'une grande richesse, ne peut se substituer à une démarche d'information et de communication active.
- 3-9** Le défi est d'apporter des informations justes, précises et dans des délais raisonnables à l'ensemble des adhérents. Nous

devons adapter nos modes de communication avec les moyens les plus pertinents.

- 3-10** Le Syndicat et la Fédération ont besoin de connaître les réalités vécues par les professionnels sur le terrain. Nos adhérents et militants ont à l'évidence un rôle à jouer pour faire remonter ces informations. Il en va de la pertinence des revendications portées au niveau national.
  
- 3-11** La communication consiste en un échange permettant à chacun de s'enrichir de l'autre. La proximité n'est pas seulement l'affaire des sections envers les salariés. Le Syndicat doit être à la fois proche des responsables des sections, mais également de la Fédération.
  
- 3-12** Les membres du Bureau Syndical sont individuellement et collectivement garants de la mise en œuvre des orientations votées en congrès. Le mandat délivré par le Congrès leur confère un rôle essentiel. Ils participent pleinement à rendre visible et lisible le Syndicalisme CFDT.